

Rapport de la Commission des finances

Préavis municipal n°27 relatif à la demande de crédit d'investissement pour la création d'une rue cyclable à la rue de la Gare et le remplacement de la conduite d'eau sous pression

Gland, le 26 septembre 2022

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission des finances composée de :

Frachebourg Jérôme	GDG ; Premier membre a.i.
Lock Evan	GDG ; Rapporteur
Bringolf Alain	GDG
Buffat Ahimara	UDC
Freuler Samuel	GDG
Galvez Angelita	PS-Les Vert-e-s
Gorgoni Iulica	PS-Les Vert-e-s
Mawjee Rasul	PLR
Pellet Nicolas	PLR

s'est réunie les 05, 15, 22 et 26 septembre 2022.

Excusés :

Le 05, 15 & 26 septembre ; Samuel Freuler.

Le 22 septembre; Alain Bringolf, Samuel Freuler, Iulica Gorgoni, Nicolas Pellet

Remerciements

Les membres de la COFIN remercient Madame Christelle Giraud-Nydegger, Municipale des infrastructures et de l'environnement, Messieurs Gilles Davoine, Municipal des finances, et Julien Ménoret, Chef du service des finances pour la qualité des informations fournies dans le cadre des réponses écrites à leurs questions ainsi que lors de la séance du 15 septembre 2022.

Préambule

Ce préavis fait suite aux préavis No 48/2018 et No 20/2022 et concerne une amélioration de la mobilité douce ainsi que de l'approvisionnement d'eau potable selon la stratégie du Plan directeur de la distribution de l'eau (PDDE). Le présent préavis reprend également deux éléments du préavis No 73/2020 non réalisé suite à l'amendement de la COFIN, à savoir des abris pour les containers et les personnes.

Informations

La COFIN a débattu du bien-fondé de ce préavis et a adressé une série de questions à la Municipalité. Les réponses ont été analysées et le résumé de ces discussions est le suivant :

- 1) Il a été constaté que les honoraires des architectes paysagers sont identiques pour les préavis No 27 & 28. Il s'agit en fait d'estimations sur des projets similaires. La Municipalité nous précise que des offres seront demandées à différents architectes et que ce ne sera pas forcément le même qui travaillera sur les deux projets.
- 2) A la page 12 du préavis, un tableau détaille la répartition des coûts du projet. Dans la colonne « Autres », première ligne du tableau, figure un montant de CHF 950'000.-. La COFIN a demandé le détail de ce montant. Le SFINE nous a transmis le tableau ci-dessous qui détaille très bien ce montant.

Partie d'ouvrage	Montant HT selon soumission de Perrin Frères SA	clé de répartition parties d'ouvrage Ville de Gland	clé n°1 (sans arrondi)
Ville de Gland	906 346,55 CHF	100,00%	96,254%
Eau potable	96 055,35 CHF	10,60%	(10,20%)
Assainissement	146 248,55 CHF	16,14%	(15,53%)
Eclairage public	- CHF	0,00%	(0,00%)
Route	664 042,65 CHF	73,27%	(70,52%)
Chauffage à distance (Thermorésô)	- CHF		0,000%
Gaz (SIL)	- CHF		0,000%
Electrique (SEIC)	35 269,85 CHF		3,746%
Télécommunication (Swisscom)	- CHF		0,000%
Montant total (hors Projet global) HT	941 616,40 CHF		100,00%
Projet global (installation de chantier)	403 163,90 CHF	(à répartir entre les différents MO)	
Montant total soumission HT	1 344 780,30 CHF		

A noter que dans le tableau de la page 12 du préavis, il y a une coquille dans le total de la dernière ligne colonne « Eau ». Le total après récup. IP TVA est de CHF 627'318.- et non de CHF 675'622.-. Le total final est correct.

- 3) Le préavis 73/2020 concernait le réaménagement de la place de jeux du Temple protestant. La COFIN avait amendé le préavis et le Conseil communal avait validé l'amendement. Pour rappel, il s'agissait de réduire de 20% le montant alloué pour ce préavis soit CHF 81'000.-. Dans sa communication du Conseil communal du 17.02.2022, Monsieur le Municipal Gilles Davoine annonçait la clôture du préavis No 73/2020 avec cette remarque :

« Il s'agit du préavis municipal pour lequel le Conseil communal avait décidé de rogner 20% le montant demandé. Malheureusement tout n'a pu être fait, comme l'expliquera plus en détail Mme la Municipale Christelle Giraud-Nydegger dans ses communications ».

Communication de Madame la Municipale Christelle Giraud Nydegger :

«Par contre, l'abri qui était prévu et qui devait assurer une zone protégée pour les utilisateurs·trice·s ainsi que les couverts pour les conteneurs n'ont pas pu être mis en place. Une enveloppe de CHF 30'000.- aurait été nécessaire pour ces travaux. Cela démontre donc en effet que le préavis initial était justifié. Au vu de la situation, la Municipalité renonce à présenter un préavis complémentaire pour terminer ces aménagements, lesquels seront repris dans le cadre de la requalification de la Rue de la Gare dans le courant 2022. L'interface de la Rue de la Gare et de la Pépinière pourra ainsi être retravaillée ».

La COFIN constate que le montant de ces deux abris est passé de CHF 7'500.- (cf. rapport de la COFIN sur le préavis 73/2020) à CHF 30'000.- dans les communications de Madame la Municipale Christelle Giraud Nydegger du Conseil communal du 17 février 2022 à maintenant CHF 40'000.- HT dans le présent préavis. Les travaux devraient débuter en principe en janvier 2023 et se terminer 12 mois plus tard. Selon le phasage des travaux la partie comprenant le secteur de la Pépinière se fera en dernier. Dès lors, avec l'augmentation du prix des matériaux, y compris le bois ; on peut s'attendre à ce que le prix de ces aménagements augmente. La COFIN a interpellé la Municipalité sur cette question.

Dans sa réponse la Municipalité nous indique que le montant de CHF 7'500.- pour le mobilier urbain (abri de lecture et containers) avait été mal (très mal ?) évalué par le mandataire bien que le reste de ses estimations soient correctes.

De plus la Municipalité n'a pas mis en concurrence plusieurs menuisiers mais a préféré choisir le menuisier de Gland qui avait déjà réalisé les boîtes à livres au prix de CHF 25'000.- pièce. Dès lors la COFIN estime que le coût de ces aménagements urbains est trop élevé, surtout pour un simple couvert permettant de mettre trois containers à l'abri. Elle est convaincue qu'une solution moins onéreuse est possible. Elle propose donc un amendement afin de réduire le montant du crédit alloué de CHF 32'500, soit la différence entre le prix initial et le prix prévu dans ce préavis.

Enfin la COFIN tient à saluer le fait que le montant des travaux est consolidé à 84% et que sauf augmentation des matières premières, le montant du crédit d'investissement devrait être tenu.

Amendement

De réduire le financement de ce préavis de CHF 32'500.-

Soit

- d'accorder un crédit de CHF 2'347'500.- et d'autoriser la Municipalité à entreprendre ces travaux ;
- d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF 2'313'697.- ;

Conclusions

Fondée sur ce qui précède, la Commission des finances recommande, à l'unanimité de ses membres, d'accepter les conclusions du préavis municipal n° 27 amendé, soit :

- d'accorder un crédit de CHF 2'347'500.- et d'autoriser la Municipalité à entreprendre ces travaux ;
- d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF 2'313'697.- ;
- d'autoriser la Municipalité à amortir les coûts d'arborisation et de végétalisation ainsi que ceux relatifs aux travaux de génie civil pour les mesures en faveur de la mobilité douce par le prélèvement du montant correspondant au coût effectifs desdits éléments jusqu'à concurrence de CHF 331'716.- par un prélèvement du fonds de réserve « Développement durable » via la rubrique 823 du compte de fonctionnement ;
- d'adopter, sous réserve de l'approbation par la Département compétent, le plan de requalification de la rue de la Gare et le remplacement de la conduite d'eau sous pression soumis à l'enquête publique du 10 septembre 2021 au 11 octobre 2021 ;
- d'autoriser la Municipalité à réaliser toutes les démarches administratives à l'avancement de ce dossier, notamment en vue de l'approbation par le canton.

Signatures des membres de la Commission

Jérôme Frachebourg 1 ^{er} membre a.i.	Evan Lock Rapporteur	Alain Bringolf Membre
Ahimara Buffat Membre	Samuel Freuler Membre	Angelita Galvez Membre
Iulica Gorgoni Membre	Rasul Mawjee Membre	Nicolas Pellet Membre